

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 22 mars 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,
Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président.

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Construction d'une maison de la Petite Enfance à Boulay et d'une microcrèche à Piblangé – Avenants au marché de travaux – Lots 1, 6, 7, 14, 15, 16 et 17

Monsieur le Président indique que la mise en œuvre de ces projets a nécessité des modifications par rapport aux travaux prévus à l'origine. Ces modifications concernent 7 des 17 lots. Le détail de ces modifications est précisé sur chaque avenant et a été présenté aux commissions compétentes.

Vu les procès-verbaux relatifs aux avenants,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'ensemble des avenants proposés,
 - Lot 1 – VRD – Terrassement : les 2 avenants présentés (n° 1 et 2) font évoluer le montant du marché de 214 062,17 € HT (montant initial) à 243 243,17 € HT (montant du marché après prise en compte de l'avenant n°2), soit une plus-value de 13,63 %.
 - Lot 6 – Plâtrerie – Faux Plafonds : les 2 avenants présentés (n°1 et 2) font évoluer le montant du marché initial de 166 024,23 € HT (montant initial) à 176 504,23 € HT (montant du marché après prise en compte de l'avenant n°2), soit une augmentation de
 - Lot 7 – Menuiseries Intérieures Bois : les 3 avenants présentés (n° 3 à 5) représentent une augmentation de 27 296,08 € HT, soit 13,28 % par-rapport au montant initial du marché. Cumulé au montant des deux premiers avenants, ils entraînent une diminution de 1,58 % du coût du marché porté à 202 259,63 € contre 205 518,95 € à l'origine.
 - Lot 14 – Chauffage – Ventilation : l'avenant présenté (n°2) entraîne une augmentation du coût du marché de 357 € HT. Cumulé avec le coût de l'avenant n°1, il entraîne une augmentation du coût du marché initial de 1 126 € HT. Ce montant passe de 219 087 € HT à 220 213 € HT, soit une plus-value de 0,51 %.
 - Lot 15 – Plomberie-Sanitaire : l'avenant présenté (n°2) l'avenant présenté (n°2) entraîne une augmentation du coût du marché de 1 497 € HT. Cumulé avec le coût de l'avenant n°1, il entraîne une augmentation du coût du marché initial de 5 791 € HT. Ce montant passe de 147 943 € HT à 153 734 € HT, soit une plus-value de 3,91 %.
 - Lot 16 – Electricité : les avenants présentés (n° 2 et 3) entraînent une augmentation du coût du marché de 1 196,50 € HT. Cumulés avec le coût de l'avenant n°1, ils entraînent une

augmentation du coût du marché initial de 13 426,50 € HT. Ce montant passe de 171 136,85 € HT à 184 563,35 € HT, soit une plus-value de 7,84 %.

- Lot 17 – Cuisines : les 2 avenants présentés (n° 3 et 4) entraînent une augmentation du coût du marché initial de 1905,50 € HT. Cumulés avec le coût des avenants 1 et 2, ils entraînent une augmentation du coût du marché initial de 3660,50 € HT. Ce montant passe de 25 739 € HT à 29 399,50 € HT, soit une plus-value de 14,22 %

2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,